

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit et le trois du
mois de Novembre, à dix heures du matin.

Par devant nous Dumas Raymond, Maire, officier de
l'Etat civil de la Commune de Mourvilles-Hauts, Arrondissement
de Villefranche, Département de la Haute-Garonne, ont comparu

26
Naissance
Estève du sexe féminin, né au présent lieu, ce jour d'hui, à quatre heures
du matin, de lui déclarant et de Gleyzes Jeanne, sans profes-
sion, âgée de vingt-huit ans, domiciliée au présent lieu, mariée
auquel enfant on a donné les prénoms de : Louise-Mélanie.
Présents: Le sieur Caffon Paul, maître valet, âgé de cinquante
deux ans, domicilié au présent lieu et le sieur Sicard Raymond
maître valet, âgé de quarante-six ans, domicilié au présent lieu
lesquels, requis de signer avec nous le présent acte, après lecture
faite, ont déclaré ne savoir, ainsi que le père.

Naissance
Estève du sexe féminin, né au présent lieu, ce jour d'hui, à quatre heures
du matin, de lui déclarant et de Gleyzes Jeanne, sans profes-
sion, âgée de vingt-huit ans, domiciliée au présent lieu, mariée
auquel enfant on a donné les prénoms de : Louise-Mélanie.
Présents: Le sieur Caffon Paul, maître valet, âgé de cinquante
deux ans, domicilié au présent lieu et le sieur Sicard Raymond
maître valet, âgé de quarante-six ans, domicilié au présent lieu
lesquels, requis de signer avec nous le présent acte, après lecture
faite, ont déclaré ne savoir, ainsi que le père.

Decidie le
8 Fevrier 1945

Le Maire
Dumas Raymond

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit et le vingt du mois
de Novembre, à dix heures du matin.

Par devant nous Dumas Raymond, Maire, officier de l'Etat
civil de la Commune de Mourvilles-Hauts, Arrondissement de Vil-
lefranche, Département de la Haute-Garonne, ont comparu:

27
Mariage
de Rivals Louis
et
Reyniers Georgine
Claire
Le sieur Rivals Louis, né à Fiac, Département du Gers, le
seize Fevrier mil huit cent soixante-trois, enfant naturel reconnu
par ses mère le vingt-sept Fevrier mil huit cent soixante-trois, ainsi qu'il
résulte des extraits en forme qu'il nous a remis, Cultivateur, domestique
domicilié au présent lieu, fils majeur et naturel de père inconnu
et de Rivals Josephine, sans profession, âgée de quarante-trois ans,
domiciliée à Les Cassés, (Aude) procédant avec le consentement de sa mère présente
Et Demoiselle Reyniers Georgine Claire, née à
Mourvilles-Hauts, Département de la Haute-Garonne, le dix-neuf Janvier



mil huit cent soixante-onze, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'elle
nous a remis, sans profession, domiciliée au présent lieu, fille mineure et
légitime de Reyniers Guillaume, Cultivateur, âgé de cinquante-deux ans,
domicilié au présent lieu et de Caunes Jeanne, sans profession, âgée
de trente-huit ans, domiciliée au présent lieu, vivante, mariée, procédant avec
le consentement de ses père et mère présents.

Lesquels, après avoir déclaré, sur notre interpellation, qu'il n'existe
pas de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de
leur mariage, dont les publications ont été faites en cette Commune les
dimanches vingt-huit Octobre dernier et quatre Novembre courant, sans
qu'il soit intervenu aucune opposition, et à Les Cassés, domicile de la
mère du futur, les publications ont été également faites les mêmes jours, aussi
sans opposition, ainsi qu'il résulte du certificat en forme délivré par
l'officier de l'état civil de cette dernière localité et qui est annexé au présent
acte.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi
que du Chap. 6 du Code Civil, titre 5, du mariage, faisant droit à la réqui-
sition des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons pro-
noncé, au nom de la loi, que les dits sieur Rivals Louis et demoiselle
Reyniers Georgine Claire, sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé et lu publiquement, dans l'une des salles
de la maison Commune, les portes ouvertes, en présence de la mère de l'époux, des père et
mère de l'épouse et de Sicard Guillaume, Cultivateur, âgé de vingt-un ans, domi-
cilié au présent lieu; Sicard Antoine, Cultivateur, âgé de trente ans, domicilié
au présent lieu; Daunie Bertrand, Instituteur, âgé de quarante-six ans,
domicilié au présent lieu; Baudéan Joseph, forgeron, âgé de soixante-trois
ans, domicilié au présent lieu, témoins majeurs, amis des époux, lesquels,
ainsi que les époux et le père de l'épouse ont signé avec nous le présent
acte, les autres parties, individuellement requis de ce faire, ont déclaré ne savoir.

Rivals Louis Reyniers Georgine Claire
Reyniers Baudéan
Sicard Guillaume Sicard Antoine
Daunie Bertrand
Le Maire